

Initiatives ministérielles

cette réduction à un milliard de dollars pour l'année en cours.

Par ailleurs, comme vous le savez, monsieur le Président, les provinces affectées par le plafonnement du Régime d'assistance publique sont les seules qui ne reçoivent aucun paiement de péréquation. Étant donné que la moitié des familles pauvres et 54 p. 100 des assistés sociaux résident dans ces trois provinces, il me semble très étrange que le gouvernement se livre à une mesure aussi dévastatrice.

[Traduction]

Je voudrais mentionner deux ou trois choses avant de conclure. Je voudrais dire qu'étant originaire des Maritimes, je suppose que certains doivent se demander pourquoi je participe au débat sur le projet de loi C-32, qui concerne surtout l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Si on regarde les statistiques, on voit que le Régime d'assistance publique du Canada aide ces provinces. Plafonner la croissance du RAPC revient à punir ces provinces, à punir les gens dans ces provinces qui peuvent le moins se permettre de se faire punir.

Nous parlons de la pauvreté chez les enfants, et je voudrais attirer l'attention de la Chambre et des Canadiens sur un rapport qui a été déposé ici aujourd'hui. Je voudrais passer en revue certaines des recommandations du rapport minoritaire des libéraux concernant la pauvreté chez les enfants. Ces recommandations concernent aussi le projet de loi à l'étude.

Notre rapport est une stratégie d'investissement dans cette ressource que sont les enfants. Je voudrais ici faire état de certaines des recommandations au lieu de donner une idée du rapport au complet. Les libéraux recommandent de créer dans les écoles canadiennes des programmes d'alimentation équilibrée pour les repas du matin et du midi ainsi que pour les collations.

Nous recommandons aussi que, vu les difficultés que certaines familles éprouvent, on rétablisse les conditions régissant l'admissibilité et la durée des prestations qui étaient en vigueur avant le projet de loi C-21.

Nous demandons au gouvernement de retirer le projet de loi C-20, la loi modificative portant exécution du budget de février dernier. Nous demandons aussi le retrait du projet de loi que nous débattons aujourd'hui.

Nous recommandons également, par exemple, de mettre sur pied un programme de création d'emplois d'hiver pour aider à régler les problèmes à court terme. De toute évidence, il faut aussi des solutions à moyen terme et à

long terme, mais il est très important aussi de mettre sur pied un programme de création d'emplois à court terme.

Et pour l'été prochain, l'été 92, comme le chômage chez les étudiants et les jeunes en général est très élevé, le gouvernement devrait être prêt à mettre en place un programme de création d'emplois accélérée.

Pour ce qui est de la pauvreté chez les enfants dans les collectivités autochtones, nous recommandons que les dirigeants autochtones du Canada s'entretiennent avec le gouvernement fédéral en vue de concevoir dans les plus brefs délais un mode d'intervention visant à régler la crise grave qui sévit actuellement.

Dans le rapport minoritaire que nous avons déposé aujourd'hui, nous recommandons aussi que le salaire minimum relevant du fédéral passe à 5 \$ l'heure à compter du 1^{er} janvier 1992, et à 6\$ l'heure à compter du 1^{er} janvier 1993.

Pendant que je parle des étudiants et des jeunes en général, ainsi que de pauvreté, j'en profite pour exhorter le gouvernement à cesser de se traîner les pieds en ce qui concerne le programme de prêts aux étudiants. Il y a longtemps qu'on attend une révision approfondie de ce programme. Je demande au gouvernement de se pencher non seulement sur la situation canadienne, mais aussi sur la situation qui existe dans d'autres pays, en vue de trouver la meilleure formule possible pour les étudiants qui ont besoin d'aide.

[Français]

En terminant, monsieur le Président, je dois m'objecter encore une fois à cette mesure régressive du gouvernement Mulroney.

• (1540)

Étant donné que le chômage et la pauvreté se sont nettement accentués dans les trois provinces affectées par ce projet de loi, comme c'est d'ailleurs le cas dans toutes les autres provinces canadiennes, les Conservateurs font preuve d'inconscience et ils se livrent à une injustice criante en réduisant le financement des services essentiels.

Il y a quelque chose de pourri dans le royaume lorsque les rangs des pauvres augmentent à une vitesse étonnante, et ce au même moment où les banques à charte du Canada affichent des bénéfices sans précédent, comme nous avons eu l'occasion de le constater la semaine dernière.

Ce projet de loi n'est qu'un moyen sornois du gouvernement conservateur de placer le fardeau du remboursement de la dette nationale sur les épaules de ceux qui